

Conseils pratiques

Voici comment vous protéger (suite)

- Ne payez jamais à l'avance pour une possibilité d'emploi.
- Refusez de signer un contrat tant que vous ne l'avez pas lu et entièrement compris et que vous n'en avez pas eu une copie.
- Demandez que les promesses que l'on vous fait soient faites par écrit.
- Si l'on vous offre une possibilité d'affaires, demandez à un avocat, à un comptable ou à un conseiller en affaires de lire le contrat et de vous conseiller.
- Protégez vos renseignements personnels. Ne donnez pas vos renseignements bancaires, votre numéro de carte de crédit ni votre numéro d'assurance sociale à un bureau de placement.
- Utilisez les services de recherche d'emploi gratuits offerts par différents ordres de gouvernement et par d'autres organismes, cherchez sur Internet et à la bibliothèque et faites savoir à votre famille et à vos amis que vous êtes à la recherche d'un emploi.

Si la possibilité d'affaires que l'on vous offre concerne une entreprise exploitée en tout ou en partie en Ontario, il se peut que les lois provinciales sur le franchisage s'appliquent. Pour obtenir une copie de la *Loi Arthur Wishart de 2000 sur la divulgation relative aux franchises*, consultez le www.e-laws.gov.on.ca.

Si le chercheur d'emploi est embauché à titre d'employé au sein d'une entreprise, les lois sur les normes d'emploi du ministère du Travail peuvent s'appliquer. Pour obtenir de l'information sur les lois sur les normes d'emploi, visitez le site Web du ministère du Travail au www.labour.gov.on.ca.

Pour formuler toute question, toute plainte ou tout commentaire sur les escroqueries relatives à des offres d'emploi, les consommateurs de l'Ontario peuvent communiquer avec la Direction de la protection du consommateur du ministère des Petites entreprises et des Services aux consommateurs au **1 800 889-9768** ou au **416 326-8800**.

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Direction de la protection du consommateur du ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs au www.ontario.ca/protectionduconsommateur pour obtenir de plus amples renseignements sur différents sujets comme :

- La rénovation résidentielle
- La fraude immobilière
- La réparation de véhicules automobiles
- La résiliation d'un contrat
- Les cartes-cadeaux
- Le vol d'identité – et bien d'autres.

Pour en savoir plus sur vos droits de consommateur, sur la façon de déposer une plainte contre une entreprise et sur les façons de vous protéger sur le marché, veuillez communiquer avec la Direction de la protection du consommateur du ministère des **Petites Entreprises et des Services aux consommateurs**.

Tél. | 416 326-8800 | 1 800 889-9768
Courriel | consumer@ontario.ca
Site Web | ontario.ca/protectionduconsommateur
ATS | 416 325-3408 | 1 800 268-7095

Pour commander un exemplaire gratuit du Calendrier des consommateurs avisés, visitez le www.serviceontario.ca/publications ou composez le **416 326-5300**, dans la région du grand Toronto, ou notre numéro sans frais, le **1 800 668-9938**.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES ESCROQUERIES RELATIVES À DES OFFRES D'EMPLOI



Les consommateurs avertis
font de bonnes affaires

L'Ontario est un chef de file dans le domaine de la protection des consommateurs et il a établi des règles claires pour les consommateurs et les entreprises. Connaissez vos droits – magasinez intelligemment et protégez-vous sur le marché.



Pièges visant les chercheurs d'emploi

La recherche d'un emploi entraînant déjà son lot de stress, on ne veut surtout pas subir de pertes financières durant le processus.

Cependant, de nombreux bureaux de placement frauduleux profitent des chercheurs d'emploi en leur promettant un emploi en échange de frais. Méfiez-vous si l'on vous demande :

- de payer pour recevoir une formation professionnelle spécialisée en échange d'un emploi « garanti »;
- d'acquitter des frais à l'avance à un bureau de placement pour obtenir un emploi de rêve;
- d'investir de l'argent à l'avance pour une possibilité d'affaires « incroyable ».

Escroqueries courantes relatives à des offres d'emploi

Voici des escroqueries courantes relatives à des offres d'emploi dont vous devez vous méfier :

Les emplois « garantis »

Prenez garde aux annonces dans lesquelles on vous offre une formation qui vous mènera à l'obtention d'un emploi garanti et très bien rémunéré au sein de la même entreprise qui vous offrira la formation. Souvent, cette « formation » ne permet pas d'obtenir un emploi au sein de cette entreprise et peut ne pas être reconnue par d'autres employeurs.

Les faux bureaux de placement

Méfiez-vous des bureaux de placement qui ciblent les gens qui ont affiché leur curriculum vitae en ligne ou au moyen d'un moteur de recherche d'emploi. Ces bureaux vous convoqueront en entrevue et vous promettent un emploi très bien rémunéré. Puis, on vous poussera à signer un contrat et on vous demandera d'acquitter des frais d'administration pour le service de placement. Finalement, il se peut que vous n'entendiez plus jamais parler de l'entreprise en question ou que l'on vous donne une liste d'entreprises avec lesquelles communiquer pour trouver du travail. Ces entreprises n'auront peut-être jamais entendu parler du bureau de placement auprès duquel vous êtes inscrit ou n'auront peut-être pas de travail à vous offrir. Si vous portez plainte, le bureau de placement vous indiquera de lire les « petits caractères » du contrat, et c'est là que vous découvrirez que l'emploi espéré n'était pas garanti.

Fausse possibilités d'affaires

Prenez garde aux entreprises qui annoncent des possibilités d'affaires spécialisées, comme le nettoyage de bureaux, et qui vous promettent des contrats en échange d'un « investissement » de plusieurs milliers de dollars. On laisse entendre que vous êtes un « partenaire » ou un « sous-traitant », et il arrive même que l'on vous incite à enregistrer votre propre entreprise à titre d'entité distincte de l'entreprise. Il se peut également que l'entreprise vous garantisse un certain nombre de clients dans

un délai précis, et même qu'elle vous promette de vous rembourser les fonds investis, mais qu'en fin de compte, elle ne respecte pas ses promesses.

Conseils pratiques

Voici quelques conseils pour vous aider à éviter les escroqueries relatives à des offres d'emploi :

Méfiez-vous :

- des entreprises qui vous demandent d'effectuer un paiement d'avance;
- des emplois très bien rémunérés ne nécessitant que très peu d'études et aucune expérience;
- des offres de placement garanti qui semblent trop belles pour être vraies;
- des fortes pressions que l'on exerce sur vous pour vous inciter à signer sur le-champ sans quoi vous risquez de manquer une offre unique;
- Des promesses orales qui ne figurent pas dans le contrat écrit.

Posez des questions :

- Quels sont les services offerts?
- Placez-vous des clients?
- Combien coûte le service?
- Qui doit s'acquitter des frais (l'employeur potentiel, comme frais de recrutement, ou l'employé potentiel)?

Voici comment vous protéger

- Méfiez-vous des bureaux de placement qui vous promettent et vous garantissent que vous trouverez un emploi.
- Ne faites pas affaire avec des gens qui ne vous donnent pas de réponses claires.
- Effectuez un suivi auprès du siège social de l'entreprise figurant dans une annonce d'un bureau de placement afin de découvrir si cette entreprise embauche réellement de nouveaux employés.